Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270422-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LUCAS, M ZANUTTO, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme COLIN, M TOUZÉ, Mme NAYS, Mme FARNIER, Mme JOSSET, M RUCH, Mme GENTILHOMME, Mme PRIOUX, Mme BRIFAUT, M TOUZARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

M LEVOYER ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

Conseillers	19
Présents	18
Absents	1
Pouvoirs	1

Secrétaire de séance : Mme COLIN

Votants 19
Exprimés 19

Délibération n° D 22-2026

Désignations des représentants et délégués de la commune au sein des organismes / instances ainsi que d'antennes extérieures D 22-2026

Syndicat Morbihan Energies (SDEM : fourniture et de la distribution d'électricité : la commune de Taupont doit y désigner 2 délégués.

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** Monsieur Jean-Charles SENTIER et M Philippe MAHIAS comme délégués au SDEM.

Office de Tourisme de Ploërmel Communauté : la commune de Taupont doit y désigner 2 délégués.

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** Monsieur Maxime LUCAS et Bastien RUCH comme délégués à l'Office de Tourisme de Ploërmel Communauté

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260427-2026_270422-DE

Service de Soins aux Personnes Agées – SSIAD de Ploërmel : la commune de Taupont doit y désigner **3 délégués** (Dont le Maire).

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** Messieurs Jean-Charles SENTIER et Jean-Claude ZANUTTO ainsi que Madame Nathalie IAFRATE comme délégués au service de soins aux Personnes Agées.

Association régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) : la commune doit y désigner 1 délégué.

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** Madame Albane FRANCHE comme délégué à l'ARIC.
- Mettre au vote :

?

Centre National d'Action Sociale (CNAS) *:* la commune doit y désigner un délégué.

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** M Jean-Charles SENTIER comme délégué au CNAS.

Réseau des Elus référents sécurité routière (ERSR) : La commune doit y désigner 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** Monsieur Maxime LUCAS comme délégué titulaire et Monsieur Olivier PERRICHOT comme délégué suppléant à l'ERSR.

Elu référence défense. La commune doit désigner un délégué.

- **VOTE et VALIDE A L'UNANIMITE LES CANDIDATURES de** Monsieur Philippe MAHIAS comme élu référent à la défense.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
Mme Marie COLIN

Le Maire, le 27 avril 2026
M Jean-Charles SENTIER



